



Conservatoire
du littoral



Plan de gestion simplifié Baie de l'Embouchure – Saint Martin Diagnostic, enjeux, objectifs et plan d'actions

Zones humides du programme MANG



Octobre 2016

Étude réalisée dans le cadre du programme MANG pour le compte de :



**Conservatoire
du littoral**

Conservatoire du Littoral

Cité administrative de Circonvallation

97100 BASSE-TERRE

Tél : 05 90 81 04 58

guadeloupe@conservatoire-du-littoral.fr

Contact : Julie WALKER

Rapport à citer sous la forme :

Conservatoire du littoral – 2016 - Plan de gestion simplifié de la baie de l’embouchure – Saint Martin -
Diagnostic, enjeux, objectifs et plan d’actions.

Préambule

Le programme MANG a été initié suite au constat global d'absence ou de déficit de gestion pertinente des zones humides situées dans les territoires ultra marin de France.

Ce programme a notamment mis en évidence qu'aux difficultés rencontrées par les gestionnaires métropolitains de zones humides liées à la complexité de ces écosystèmes, s'ajoutaient en outre mer des difficultés spécifiques d'ordre structurel, culturel, historique et politique qui doivent être prises en compte préalablement à la gestion technique classique. Ces spécificités sont liées essentiellement à l'évolution historique des territoires ultra marins qui ont vu les compétences territoriales tardivement et mal transférées aux collectivités locales, le tout dans un contexte social, politique et économique difficile. A noter également la difficulté supplémentaire liée à l'insularité qui génère l'absence de spécialistes localement disponibles pour accompagner le ou les gestionnaires dans leurs travaux. Enfin, le tissu associatif, tant naturaliste que militant tant à limiter la marge de manœuvre du gestionnaire ne pouvant compter que sur lui-même sans appuis extérieurs face à des partenaires dont les objectifs diffèrent souvent des objectifs de gestion des espaces naturels.

C'est ainsi que le programme MANG a jugé pertinent de développer un pré-diagnostic pour éviter aux gestionnaires de se jeter avec enthousiasme dans la gestion de leur zone humide avec des outils clé en main conçus dans un contexte juridiquement, politiquement et techniquement maîtrisé en oubliant souvent de contrôler les fondations contextuelles du site.

Le programme MANG a ainsi identifié huit sites représentatifs des zones humides d'outre mer. Cinq de ces zones humides ont été étudiées de manière approfondie, les acteurs ont été largement associés, et le déroulé d'un document de gestion type a été mené. Des conclusions pertinentes sont rédigées pour élaborer des conseils méthodologiques.

Trois sites ont été traités très différemment, en n'utilisant que le pré-diagnostic et cela les raisons suivantes :

- Le site bénéficiait déjà de données importantes, tant sur l'écologie du site que sur la sociologie, les usages, les pressions.
- Le site est identifié comme une zone humide majeure mais ne bénéficiant pas d'une gestion efficace pour une ou plusieurs raisons évidentes mais non mise en évidence et surtout non traitée.
- Le site pâti d'un contexte socio-politique particulier ayant des conséquences lourdes sur la zone humide.

La baie de l'embouchure est l'un de ces trois sites sur lesquels un diagnostic écologique poussé n'est pas pertinent avant d'avoir réalisé un pré-diagnostic et traité par un « plan d'action préambule à la gestion » les obstacles à une gestion efficace et pertinente.

Présentation du site

La Baie de l'Embouchure à Saint Martin est un espace naturel remarquable offrant une diversité d'habitats exceptionnelle, représentative de la connexion et de l'interdépendance des milieux lacustres, littoraux et marins.

Cette diversité se retrouve par ailleurs dans la multiplicité des usages rencontrés sur le site, entre et à l'intérieur des deux principales zones que sont la zone des étangs et la zone littorale.

Il s'agit en effet d'un site soumis à la pression urbaine et aux pollutions côté étangs, et très fréquenté pour des activités ludiques, balnéaires et sportives côté littoral.

L'enjeu principal sur ce site est d'arriver à concilier les différents usages au sein d'un projet d'aménagement et de gestion concerté. Pour atteindre cet objectif, l'identification et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs est primordiale.

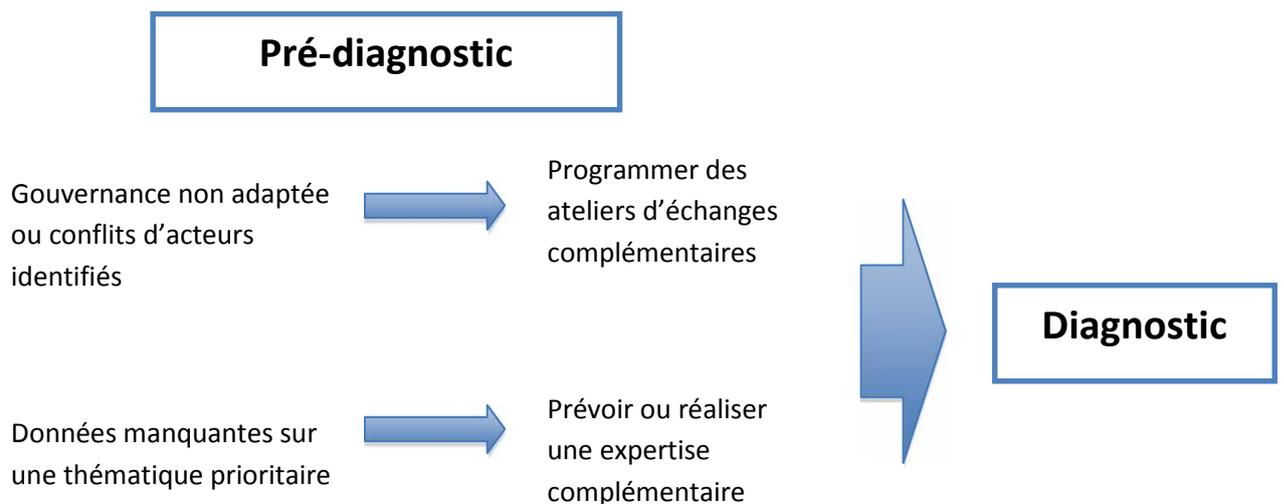


Partie 1 : Pré-diagnostic

Le **pré-diagnostic** a vocation à répondre aux interrogations suivantes :

- vérifier que les **préalables à la bonne gestion** du site son réunis : observe t-on des freins ou blocages dans l'organisation de la gouvernance, l'implication des gestionnaires ?
- de faire le bilan sur les **données** disponibles: Existe t-il des lacunes particulières sur des thématiques importantes pour la gestion du site ?
- d'évaluer les **thématiques** à développer dans le cadre du diagnostic en fonction des connaissances déjà existantes, ou manquantes, ainsi que les points de blocage de la gestion du site. En fonction des éléments de ce pré-diagnostic : il s'agira de cibler les prochaines étapes et les thématiques à détailler dans le cadre du diagnostic.

Les éléments du pré-diagnostic permettront aussi de **calibrer la concertation** à réaliser en fonction des enjeux et points de blocage identifiés, voire de remonter plus en amont encore et de construire la structure qui devra permettre la mise en gestion du site.



1 Présentation du pré-diagnostic

1.1 Contexte du site et de sa gestion

Il s'agit de préciser dans quel cadre le pré-diagnostic est réalisé et quelles sont les acteurs les attentes.

Dans quel contexte réalise t-on ce pré-diagnostic ?

- Nouveau site – Espace Naturel Protégé acquis ou désigné
- Extension d'un site
- Renouvellement d'un plan de gestion
- Réorientation / changements d'objectifs
- Autres :

Quelques prérequis essentiels à l'élaboration d'un plan de gestion : les éléments suivants sont-ils réunis sur le site ?

- Volonté politique de faire vivre le PDG au-delà de sa seule élaboration, avec des moyens associés
- Une structure/comité a la légitimité avec un mandat clair et des moyens pour appliquer la gestion
- Une compréhension claire du contexte dans lequel se réalise le plan de gestion

De quel(s) type(s) de protection(s) ou de reconnaissance(s) le site fait-il l'objet ?

Inventaires scientifiques

- ZNIEFF
- Autres

Instruments internationaux de protection : conventions internationales

- Convention de Ramsar
- Réserve de Biosphère MAB
- Convention UNESCO
- Convention PNUE Mers régionales (Carthagène)
- Autres

Instruments internationaux de protection : conventions communautaires

- Natura2000
- Paysages
- Autres

Instruments nationaux de protection : protections réglementaires

- Parc national
- Réserve naturelle nationale ou régionale
- Arrêté de protection de biotope
- Réserve de chasse
- Espace boisé classé / Espace remarquable du littoral
- Autre

Instruments nationaux de protection : maîtrise foncière

- Site du Conservatoire du littoral
- Espace naturel sensible du département/de la collectivité
- Site du Conservatoire des espaces naturels

Instruments nationaux de protection : la gestion contractuelle

- Site classé
- Site inscrit
- Réserve biologique
- Parc naturel régional
- Parc naturel marin
- Grand site de France
- FDL
- Autres

Quelles sont les obligations et finalités de l'espace protégé ?

La protection des espèces, habitats et fonctionnalité est un objectif global partagé par la majorité des espaces naturels protégés, il existe cependant, en fonction des types de protection, des finalités de gestion propres à chaque site.

- Le bon état des espèces et habitats à statut
- Le bon état des espèces et habitats hors statut
- Le rendu de fonctions écologiques
- Le bon état des eaux
- L'exploitation durable des ressources
- Le développement durable des usages
- Le maintien du patrimoine culturel
- La valeur ajoutée sociale, économique, scientifique ou éducative
- La valeur paysagère
- Autres :

1.2 Analyse « éclair » des problématiques de gestion du site

Une liste de questions spécifiques à la gestion des zones humides permet de cibler les **problématiques** de gestion de la zone étudiée. Il s'agit d'attribuer une note entre 1 et 3 pour chacune des thématiques, afin de juger de l'importance de la problématique sur le site. La note 1 sera choisie lorsque la problématique semblera négligeable ou peu importante pour le site, et 3, lorsque la problématique apparaîtra très importante à essentielle pour le site.

Les thématiques concernées par les notes les plus élevées seront à traiter en priorité dans l'élaboration du diagnostic. Dans les cas où l'on observe des difficultés d'appropriation et de conflits d'acteurs, la concertation programmée devra être adaptée (entretiens et ateliers de travail spécifiques).

Les thématiques générales de gestion ont été organisées autour de 4 grands thèmes :

- Gestion et gouvernance
- Organisation des activités
- Environnement et biodiversité
- Pressions et menaces

Thématiques générales		Questions types	1	2	3	
Gestion et gouvernance	1	Outils de protection	Les outils de protection du site sont-ils suffisants et adaptés aux enjeux ?	x		
	2	Gouvernance	La gouvernance du site est elle bien organisée et claire ?			x
	3	Gestion : les moyens	Les moyens (humains, techniques) alloués à la gestion correspondent-ils aux enjeux du site ?	x		
	4	Gestion : les actions	Le site fait-il l'objet d'un programme de gestion clair mis en œuvre par les gestionnaires ?			x
	5	Foncier	Le périmètre foncier de gestion est-il adapté ?			x
	6	Appropriation	Les usagers et riverains sont-ils impliqués dans la gestion de la zone humide ?			x
	7	Conflit d'acteurs	Observe t-on des conflits ou divergence de positions entre les acteurs ?			x
Organisation des activités et usages	8	Organisation des activités	Les activités sont-elles bien organisées sur le site ?			x
	9	Economie locale	Le site est-il le support d'une économie locale (emplois, activités) importante ?			x
	10	Aménagements	Le site est il occupé par des aménagements en bon état (bâti, aménagements pédagogiques, ouvrages hydrauliques) ?			x
	11	Alimentation	La zone humide a-t-elle un rôle important pour l'alimentation des populations riveraines ? cueillette, pêche, agriculture familiale...	x		
	12	Agriculture	Le site et son BV sont-ils particulièrement occupés par l'agriculture ?	x		
	13	Elevage	Le site et son BV sont-ils particulièrement occupés par l'élevage ?	x		
	14	Pêche/ Aquaculture	Le site revêt-il une importance particulière pour la pêche?	x		
	15	Chasse	Le site revêt-il une importance particulière pour la chasse ?	x		
	16	Sel	La zone humide est-elle exploitée pour son sel ? Revêt-elle un potentiel de production ?	x		
	17	Tourisme	Le site revêt-il une importance particulière pour le tourisme ?			x
	18	Circulation (transport)	La circulation sur le site représente t-elle un enjeu important ?	x		

	19	Loisirs et activités récréatives	La zone humide est-elle le support d'activités de loisir ? Kayak, Quad, randonnées ...			x
	20	Activités pédagogiques	Le site est-il le support d'activités pédagogiques ?	x		
	21	Recherche scientifique	La zone humide fait-elle l'objet de recherches scientifiques ?	x		
	22	Urbanisation	Le site et son BV sont-ils particulièrement soumis à l'urbanisation ?			x
	23	Industrie	Le site ou son BV sont-ils occupés par des activités industrielles ?	x		
	24	Energie	Le site est-il le support d'une production d'énergies ?	x		
	25	Historique et aspect culturel	Le site revêt-il une importance particulière d'un point de vue historique ou culturel ? Vestige, événements ...		x	
	26	Paysage	Les paysages revêtent-ils des particularités ?			x
	27	Naturalité	La zone humide représente-t-elle un écrin de verdure/naturalité importante ?			x
Environnement et biodiversité	28	Avifaune	Le site est-il important pour l'avifaune ?			x
	29	Faune terrestres	Le site revêt-il une importance particulière pour la faune terrestre ? Diversité, endémisme ...	x		
	30	Faune aquatique	Le site revêt-il une importance particulière pour la faune aquatique ?		x	
	31	Flore terrestre	Le site revêt-il une importance particulière pour la flore terrestre ?	x		
	32	Flore aquatique	Le site revêt-il une importance particulière pour la flore aquatique ?	x		
	33	Espèces exotiques envahissantes	La problématique des EEE est-elle présente sur le site ?	x		
	34	Habitats naturels	Le site revêt-il une grande diversité d'habitats naturels ou des habitats spécifiques ?		x	
Pressions et menaces	35	Connectivités des habitats	Les habitats naturels sont-ils bien connectés ou observe-t-on des ruptures ?			x
	36	Fermeture du milieu par la végétation	Le milieu se ferme-t-il avec la végétation ?	x		
	37	Déforestation	Le couvert végétal du bassin versant subit-il une réduction importante ?			x
	38	Envasement	La zone humide est-elle sujette à l'envasement ?	x		
	39	Circulation hydraulique	Le fonctionnement hydraulique est-il altéré ?			x
	40	Eaux usées	Observe-t-on des rejets d'eaux usées sur le site ?		x	
	41	Utilisation de produits phytosanitaires	Le bassin versant de la zone humide est-il susceptible de recevoir des produits phytosanitaires ?	x		
	42	Macro-déchets	Les macro-déchets représentent-ils une problématique sur le site ?		x	
	43	Eutrophisation	La zone humide est-elle soumise à l'eutrophisation ?			x
	44	Erosion côtière	La zone humide est-elle soumise à l'érosion côtière ?	x		
	45	Assèchement	La zone humide est-elle soumise des phénomènes d'assèchement ?			x
	46	Inondation/ Submersion	Le site est-il soumis à un risque inondation ou submersion ?		x	
	47	Destruction	La zone humide est-elle soumise à la destruction ? Comblement, pression foncière ...			x
	48	Fréquentation	La fréquentation du site est-elle importante ?			x
	49	Prélèvements des ressources naturelles	Les ressources naturelles sont-elles prélevées ?	x		

➤ **Zoom sur la gouvernance du site :**

Lors de l'élaboration des plans de gestion de zones humides, il apparaît souvent que les préalables nécessaires à une bonne gestion ne soient pas réunis. Il est alors essentiel de trouver un **plan d'action** adapté à la situation dès le pré-diagnostic afin d'organiser la concertation de la phase diagnostic. Il existe plusieurs types d'instances de gouvernance selon les types d'espaces naturels et les contextes.

Statut	Instances décisionnelles	Composition libre ou obligatoire	Instances d'approbation	Autres instances obligatoires
RNN/RNR/RNC	Comité consultatif		Préfet, Conseil régional, Collectivité territoriale de Corse	CNPN et CSRPN (avis scientifique)
PNM	Conseil de gestion			
APPB	aucune	libre	Préfet	non
ENS	Pas d'obligations mais comités de gestion par ENS souvent mis en place	obligations de protection et d'ouverture au public des ENS (Code de l'urbanisme)	Conseil départemental	non
Site CEN	Conseil scientifique (art.1 du II du D.414-31)			
Site CdL	Convention de gestion Comité de gestion			
RNCFS	Comité directeur	Comité directeur Obligatoire (composition fixée par AM)	Directeur nommé par Préfet, ONCFS, FNC.	Obligatoires non, mais autres partenaires possibles, ONF, Collectivités...
RBD/RBI	Comité consultatif de gestion		CNPN	
Sites sans statut (à vocation de conservation)	aucune	/	/	/
N2000	Comité de pilotage	Obligatoire (texte)		

Tableau décrivant les instances de gouvernance par statut de protection, Cahier technique ATEN n°88

La gouvernance du site de la baie de l'embouchure à Saint Martin est bien organisée ?

Question diagnostic gouvernance	Etat de la gouvernance du site
Instances décisionnelles mises en place	Le site a été géré jusqu'en 2015 via le Comité consultatif de la Réserve, avec une approche globale non ciblée sur le site de la baie de l'embouchure. En 2016, notamment dans le cadre du programme MANG, un comité de gestion des sites du Conservatoire du littoral a été mis en place afin d'aborder plus spécifiquement la gestion de ces sites et focaliser sur les questions de gestion et de gouvernance.
Réunion des instances décisionnelles	Le Comité consultatif de la réserve se réunit 1 fois par an. Le Comité de gestion des sites du Conservatoire se réunit pour la première fois en novembre 2016.
Autres instances de dialogue et d'échanges	Pas de conseil scientifique. Le Conservatoire a introduit pour la première fois en 2016 une réunion des riverains du quartier d'Orléans afin de les associer à la conception et à la gestion du site. Ce type d'échange a vocation à se régulariser et se formaliser.
Réunion des autres instances de dialogue	néant
Les missions respectives des différentes instances sont définies clairement.	Non. Le propriétaire, le gestionnaire, la collectivité, les usagers et les riverains ne se réunissent à aucun moment pour aborder les questions relatives à la gestion du site. Personne ne connaît exactement la

	mission des uns et des autres.
Les gestionnaires et acteurs de la zone humide participent aux instances de concertation du site.	Seul le gestionnaire associé, lors du Comité consultatif de la réserve les différents acteurs inscrits dans la composition officielle du comité. La concertation reste quasiment inexistante voire conflictuelle avec la collectivité et les riverains.

Dans le cadre du programme MANG, 2 comités de pilotage se sont réunis dans le cadre de l'élaboration du pré-diagnostic.

1.3 Analyse des données existantes

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des **données existantes** et permet d'évaluer les thèmes prioritaires à développer dans le cadre du diagnostic du site ou de la gestion ultérieure à engager.

Disponibilité des données : 1 disponible, 3 non disponible

Priorité : 1 très prioritaire, 3 non prioritaire

Thématiques	Types de données	Description	Disponibilité de la données			Priorité		
			1	2	3	1	2	3
Informations générales	Organisation de la gouvernance et de la gestion	Liste et organisation des acteurs/compétences			X	X		
	Statut juridique et outils de protection	Périmètres et textes de loi relatifs aux outils de protection	X			X		
	Outils de planification et de gestion du territoire	Documents d'urbanisme, outils de gestion du bassin versant ...			X	X		
Environnement et patrimoine naturel	Milieu physique	Climat, géologie, pédologie, topographie, hydrographie		X				X
	Fonctionnement hydraulique	Schéma ou modèle du fonctionnement hydraulique, mesures (débits, courantologie...)			X	X		
	Qualité de l'eau	Analyses	X				X	
	Habitats naturels	Description, cartographie, fonctionnalité			X	X		
	Flore	Description, statut et valeur patrimoniale, localisation des espèces patrimoniales et EEE			X			X
	Faune	Description, statut et valeur patrimoniale, localisation des espèces patrimoniales et EEE			X			X
	Fonctionnalités	Trame verte, bleue, rupture de connectivités, réseaux d'espaces naturels		X		X		
Cadre socio-économique et culturel	Usages	Description des usages, carte de localisation des usages, organisation des usages...		X		X		
	Fréquentation	Type et évolution de la fréquentation		X		X		
	Patrimoine culturel	Historique du site, traces du patrimoine (histoire, bâti)			X			X
	Paysage	Étude paysagère			X			X
	Economie	Emploi, activités		X		X		
Accueil du public et intérêt pédagogique	Equipements, activités, potentiel		X		X			

2 Conclusions du pré-diagnostic

Le pré-diagnostic permet de poser l'ensemble des questions préalables à la réalisation du plan de gestion. En fonction des éléments, les stratégies seront à adapter :

Le pré-diagnostic mené sur le site de la baie de l'embouchure permet les constats suivants :

- Thème ne nécessitant pas d'action à court terme
- Thème nécessitant une action préparatoire à la gestion opérationnelle
- Thème nécessitant une action préalable à la gestion opérationnelle

Thématiques générales		Commentaire	Actions	
Gestion et gouvernance	1	Outils de protection	Les outils sont forts (CDL + RNN) et bénéficient d'une forte reconnaissance (RAMSAR + CARSPAW)	
	2	Gouvernance	La gouvernance n'est pas assurée (pas de comité de pilotage ciblé, pas de lien avec les autorités locales)	
	3	Gestion : les moyens	Moyens suffisants	
	4	Gestion : les actions	Plan de gestion non réactualisé par le gestionnaire, programme non validé avec les autorités compétentes	
	5	Foncier	Bien qu'à St Martin, les périmètres de maîtrise foncière aient été très mal choisis (pas de protection des berges), le site de la baie de l'embouchure bénéficie d'une maîtrise satisfaisante.	
	6	Appropriation	Aucune implication des riverains qui perçoivent la protection comme une contrainte et s'opposent au gestionnaire	
	7	Conflit d'acteurs	Forte opposition de principe, conflits sur chaque action	
Organisation des activités et usages	8	Organisation des activités	Pas ou peu d'organisation des activités, usages commerciaux non autorisés non sanctionnés ni poursuivis	
	9	Economie locale	Economie illégale ; pas d'économie régulière sur le site Activités en cours de régularisation par le CDL	
	10	Aménagements	Anciens équipements touristiques à démolir, bâtiments actuels non autorisés en cours de réhabilitation/régularisation	
	11	Alimentation	Pas d'enjeu majeur de productions ou d'alimentation	
	12	Agriculture		
	13	Elevage		
	14	Pêche/ Aquaculture		
	15	Chasse		
	16	Sel		
	17	Tourisme	Site majeur d'exploitation touristique, l'un des rares encore presque sauvage de l'île de St Martin.	
	18	Circulation (transport)		
	19	Loisirs et activités récréatives	Parcours sportif, randonnée équestre, randonnée quad à réguler selon sites,	
	20	Activités pédagogiques		
	21	Recherche scientifique		
	22	Urbanisation	Problématique majeur de St Martin, les zones humides sont particulièrement agressées, remblayées et autant que possible déclassée pour les rendre urbanisables.	
	23	Industrie		
	24	Energie		

	25	Historique et aspect culturel		
	26	Paysage	Rare site encore naturel de l'île de St Martin.	
	27	Naturalité	Rare site encore naturel de l'île de St Martin.	
Environnement et biodiversité	28	Avifaune	Halte migratoire très importante pour l'arc caraïbe. Importance pour les ardéidés, les limicoles et les anatidés	
	29	Faune terrestres		
	30	Faune aquatique		
	31	Flore terrestre		
	32	Flore aquatique		
	33	Espèces exotiques envahissantes		
	34	Habitats naturels		
Pressions et menaces	35	Connectivités des habitats	Les étangs de St Martin sont pratiquement tous déconnectés, les circuits hydrauliques naturels interrompus, les échanges terre-mer coupés ou artificialisés.	
	36	Fermeture du milieu par la végétation		
	37	Déforestation	Les BV sont très artificialisés, la végétation relictuelle ne joue plus son rôle de filtre.	
	38	Envasement		
	39	Circulation hydraulique	Plus de fonctionnement hydraulique naturel. Forts stress d'assèchement/Débordement.	
	40	Eaux usées	Une partie des eaux usées du site touristique limitrophe sont rejetées après traitement dans l'étang.	
	41	Utilisation de produits phytosanitaires		
	42	Macro-déchets	Ni plus ni moins qu'ailleurs aux Antilles	
	43	Eutrophisation	Oui considérant le manque de flux hydraulique	
	44	Erosion côtière		
	45	Assèchement	L'artificialisation du BV génère un approvisionnement saccadé et un régime hydrique de type sahélien.	
	46	Inondation/ Submersion		
	47	Destruction	Pression essentielle à gérer sur St Martin, un peu moins sur ce site éloigné des zones urbaines	
	48	Fréquentation	Fréquentation importante en routine, très importante et très au-delà de la capacité du site en période festives (pâques notamment)	
	49	Prélèvements des ressources naturelles		

Il apparait après mise en œuvre du pré-diagnostic que le site de la baie de l'embouchure à Saint Martin dispose d'à peu près tous les outils techniques et juridiques pour être correctement protégé et géré. Pourtant, le site se porte très mal, la gestion n'est pas opérationnelle, les riverains comme la collectivité rejettent les actions de gestion voir le principe même de protection et de gestion.

Cette situation traduit un profond décalage entre la population et la collectivité d'une part, le gestionnaire et le propriétaire d'autre part.

Le travail engagé dans le cadre du programme MANG a permis de mettre autour de la table les différents acteurs afin de mutualiser et partager réflexions et propositions pour nous diriger **ensembles** vers une gestion concertée de ces espaces naturels comprenant la protection des patrimoines et la valorisation sociale et économique du site dans la limite de la capacité d'accueil des habitats naturels.

Partie 2 : Enjeux, objectifs et programme préalable



Les enjeux du site apparaissent assez nettement au regard du pré-diagnostic :

1. Mettre en place les organes de gouvernance adéquats, en intégrant les acteurs légitimes et compétents
2. Définir une stratégie de gestion du site cohérente avec la stratégie interdisciplinaire du territoire.
3. Replacer le droit au service de la communauté et la communauté dans le droit.
4. Mettre en place un mode opérationnel de gestion au service de cette stratégie comprenant des opérations d'aménagement, de gestion courante, de valorisation et de communication.
5. Améliorer les connaissances pour agir avec plus de pertinence.

Enjeux	Action envisagée	Sites			Priorités	
		Global	Littoral	Etang	1	2
Enjeux n°1 Gouvernance	Mettre en place avant fin 2016 un Comité de gestion réunissant l'ensemble des partenaires directement concernés par les sites du Conservatoire, incluant tous les membres compétents et légitimes et en prenant garde à intégrer les représentants démocratiquement désignés de la population, pour l'ensemble du territoire et éventuellement par site.	X			X	
	Organiser au moins une fois par an (en amont du comité de gestion) une réunion propriétaire-gestionnaire afin de faire le point sur les actions menées, les problèmes rencontrés, les résultats atteints, et les actions nouvelles à envisager.	X			X	
	Mettre en place un partenariat (convention de gestion) entre la Collectivité territoriale, le Conservatoire du littoral et la Réserve Naturelle, répartissant leurs missions respectives pour la mise en œuvre du plan de gestion.				X	
	Concierter la population sur le plan de gestion. La plage du Galion est une plage très utilisée par les habitants de Saint Martin. Dans un contexte de privatisation des plages sur l'île, la population est très sensible au devenir de ce site. Par ailleurs, du fait de la réglementation de la pêche, les habitants se sentent dépossédés de l'étang aux Poissons.	X			X	
Enjeux n°2 Stratégie	Mettre en place, via le comité de gestion, une stratégie d'intervention partenariale sur le domaine littoral comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - La définition d'objectifs globaux et par secteurs et domaines - Une stratégie foncière basée sur le PLU, la Stratégie du CDL, ... au service de la stratégie globale - Une stratégie de gestion, d'aménagement et de valorisation - Des moyens humains et matériels, un calendrier opérationnel, ... 	X			X	
	Réunir les différents services en charge des activités présentes sur site (services vétérinaires, préfecture, DEAL, Réserve,...) afin d'établir une stratégie cohérente d'intervention.	X				X
Enjeux n°3 Rétablir le droit	Dresser une contravention de Grande voirie à l'encontre du restaurant Tropical Wave après les nombreuses et infructueuses tentatives de négociation amiable.		X		X	
	Mobiliser tous les partenaires autour de l'enrayement des remblais et organiser quelques actions « coup de poing » pour marquer les esprits sur l'interdiction de déverser des encombrants dans les étangs			X	X	
	Régulariser la Ferme aux papillons avec les autres services			X		X

	Poursuivre et supprimer le rejet illégal de la station de désalement du Club Orient			X		X	
	Signer une Convention d'occupation temporaire avec le Club Orient pour son club nautique et l'usage de la plage.			X		X	
	Signer une convention d'usage avec les pêcheurs pour régulariser et encadrer la pratique.		X			X	
Enjeux n°4 Aménagement Gestion	Rationaliser la circulation et le stationnement ; plage du Galion et route des Salines notamment, au regard du schéma routier de la Collectivité.	X				X	
	Valoriser le site par des aménagements en faveur de sa découverte.	X				X	
	Restaurer et préserver des écosystèmes en respectant les essences locales.	X				X	
	Adopter une charte graphique pour les affichages et enseignes de tout type.	X				X	
	Equiper le site de panneaux d'information sur la faune et la flore et les écosystèmes, l'historique du site, les usages.	X				X	
	Redéfinir et délimiter l'espace dédié aux voitures pour améliorer la sécurité des usagers et rationaliser le stationnement pour limiter la banalisation de l'espace.		X				X
	Augmenter les fonctionnalités de la plage : regagner de l'espace sur le parking, renforcer la végétation pour limiter l'érosion et fournir de l'ombre, empêcher l'accès en véhicule (site de ponte des tortues).		X				X
	Equiper la parcelle AW17 pour offrir au public le minimum de services eu égard aux usages du site : restaurant, toilettes, douches, (relocalisation du club de sport). Seuls des bâtiments légers, intégrés et autonomes (pas de réseaux) seront installés.		X				X
	Gérer les usages sportifs réguliers, associatifs et scolaires, et assurer le respect des conditions de sécurité en partenariat avec la Collectivité.		X				X
	Contacteur les tours operateurs hollandais qui visitent le site en quads et buggys, y compris pour la partie du site classée en Réserve naturelle malgré l'interdiction de circulation. Etudier la possibilité d'un arrêté de la Collectivité.		X				X
Accompagner les projets de STEP et de nouveaux réseaux de raccordement à créer sur le site (Salines d'Orient et Spring)			X			X	
Raccorder le Club Orient sur le réseau des carbets de la Baie Orientale ou sur le futur réseau collectif au niveau des Salines d'Orient (en même temps que la suppression de l'usine de dessalement), raccorder tout Quartier d'Orléans (terminer les réseaux) au réseau collectif partir en 2018.			X			X	

	Réhabiliter le centre équestre (englobant l'ancien site de Pawsitive)			X		X	
	Développer les activités de découverte des étangs et de la mangrove à pied (platelages) et sur l'eau.			X		X	
	Installer une base de canoë-kayac, paddles etc sur le site Carti, mettre en place un circuit de visite dans l'étang au Poissons en lien avec la base pédagogique de la nouvelle STEP.			X		X	
Enjeux n°5 Connaissance	Améliorer les connaissances sur la circulation hydro-sédimentaire (approche historique, fonctionnement actuel), mettre en œuvre les mesures correctives et adopter un règlement d'eau pour la gestion des exutoires des étangs.	X				X	
	Réaliser une cartographie fine des habitats et des inventaires faune flore sur les principaux groupes, qui permettrait de mieux orienter les projets sur les zones les moins sensibles.	X				X	
	Recenser et mettre en valeurs les vestiges Arawaks.	X				X	
	Suivre la fréquentation.		X			X	
	Mettre en place les suivis adéquats : suivi de l'état de conservation de la mangrove (suivi photo), suivi limnimétrique, suivi visuel des exutoires et de la profondeur de la colonne d'eau, température, conductivité, pH, oxygène dissous, salinité, turbidité, suivi des paramètres physico-chimiques de l'eau, suivi avifaune.			X			X
	Recenser les évènements qui ont lieu sur site et les encadrer (charte des manifestations).		X				X